



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 15 mai 2023 à 19h à la salle Bonne Entente, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Résolution d'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- b) Résolution d'adoption de l'option dynamitage du volet 2 du parc industriel

Résolution numéro 91-2023

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley, et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 92-2023

Résolution d'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier a été déposé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers en ont reçu une copie et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'une copie est déposée au bureau municipal et que les citoyens peuvent la consulter ;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Lyne Nadeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte le rapport financier 2022, ainsi que le rapport du vérificateur externe, tel que préparé par notre firme comptable, soit la firme de comptabilité Raymond Chabot Grant Thornton soulevant un déficit de l'exercice de fonctionnement à des fins fiscales de 213 218\$.

Résolution numéro 93-2023

Résolution d'adoption de l'option dynamitage du volet 2 du parc industriel

Sonia Lehoux se retire des délibérations

CONSIDÉRANT QUE les futurs acheteurs des terrains (Bilodeau/Roussin) de cette section du parc industriel sont prêts à prendre possession des lieux et y bâtir leur bâtiment

Considérant que le matériel dynamité sera utilisé pour le remplissage du terrain situé sur le lot 4 212 760 appartenant à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la firme Dynamitage Forage MD a soumis un estimé des travaux de 48 628,00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la firme Excavation Bilodeau a soumis un estimé des travaux de 64 500\$ plus taxes.

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Eric Gobeil et résolu à l'unanimité que l'on accepte l'option dynamitage pour les travaux du volet 2 du parc industriel

Levée de l'assemblée est faite à 20 h 17 l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 5 juin 2023

Nancy Lehoux

Louise breton

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par
mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux